

## TENUE VESTIMENTAIRE

À l'école Dorval-Jean-XXIII, **en tout temps**,

- Les élèves doivent porter des vêtements qui répondent à des critères de décence, d'hygiène, de propreté et de sécurité;
- Les élèves doivent se présenter à l'école ou à une activité parascolaire en respectant la politique du port du demi-costume, sauf lors d'événements spéciaux autorisés;
- Les élèves doivent obligatoirement porter l'un des vêtements présentés dans les Bloc A ou Bloc B ci-dessous.

### Bloc A



Les élèves peuvent aussi porter les vêtements du Bloc B : les chandails à l'effigie des Faucons, le chandail du programme concentration musique ainsi que le chandail Kangourou de notre école.

### Bloc B



Uniquement les vêtements optionnels présentés dans le Bloc C ci-dessous peuvent être portés par-dessus les vêtements du Bloc A ou B.

### Bloc C

